

Séance extraordinaire sur le budget, des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 499, route 393, le 14 janvier 2016, à 18h30.

Présences :

M^{me} Louisa Gobeil
MM Fernand Filion
Jeannot Goulet
Allan Fortier

Absences :

MM Ghislain Godbout
Gino Cameron

Séance tenue sous la présidence de monsieur le maire Marcel Caron. Assiste également à l'assemblée, madame Annie Duquette, directrice et secrétaire-trésorière.

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

Ouverture de la séance à 18 heures 30 minutes et mot de bienvenue du président d'assemblée.

Résolution n° 16-01-024

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu et adopté :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

L'ordre du jour se lira donc comme suit :

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. ADOPTION DU BUDGET 2016;
3. ADOPTION DES TAUX DE TAXES FONCIÈRE 2016;
4. CONFIRMATION DE LA TARIFICATION DE COMPENSATION POUR LE SERVICE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES;
5. CONFIRMATION DE LA TARIFICATION DU SERVICE D'EAU ET D'ÉGOUT;
6. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2016-2017-2018;
7. LEVÉE ET FERMETURE DE LA SÉANCE.

Résolution n° 16-01-025

Adoption du budget 2016

Attendu que la municipalité de Palmarolle prévoit avoir à couvrir, pour l'année 2016, les dépenses suivantes :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Administration générale	319 689 \$	
Sécurité publique	219 999 \$	
Transport routier	314 519 \$	
Hygiène du milieu	372 832 \$	

Santé et bien-être	15 872 \$	
Aménagement, urbanisme et développement	152 083 \$	
Loisirs et culture	263 684 \$	
Frais de financement	43 115 \$	
Remboursement en capital	138 500 \$	
TOTAL : Dépenses de fonctionnement		1 840 293 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS		
Administration générale	0 \$	
Sécurité publique	34 000 \$	
Transport routier	68 500 \$	
Hygiène du milieu	290 000 \$	
Aménagement, urbanisme et zonage	0 \$	
Loisirs et culture	64 000 \$	
Produits destinés à la revente	0 \$	
TOTAL : Dépenses d'investissements :		456 500 \$

DÉPENSES TOTALES :	2 296 793 \$
---------------------------	---------------------

Attendu que les revenus anticipés de l'année 2016 s'établissent comme suit :

REVENUS		
Taxes	1 281 126 \$	
Compensation tenant lieu de taxes	22 500 \$	
Services rendus	17 580 \$	
Imposition de droits	36 000 \$	
Intérêts	16 030 \$	
Autres revenus	179 997 \$	
Transferts	108 091 \$	
Revenu provenant du surplus accumulé	118 969 \$	
Excédent de fonctionnement fonds réservés	60 000 \$	
Solde disponible Règl. Emprunts fermés	0 \$	
Emprunt à long terme	456 500 \$	
TOTAL Revenus :		2 296 793 \$

Attendu que ce budget est équilibré et que les chiffres ci-haut mentionnés constituent le budget 2016 ;

Attendu que les taux salariaux pour les pompiers volontaires pour l'année 2016, selon les tâches effectuées, faisant partie intégrante du budget, demeurent les mêmes et se décrivent comme suit :

POSTE	SALAIRE HORAIRE
Pompier en prévention	16.00 \$
Pompier – entretien mécanique	16.00 \$
Pompier qui reçoit de la formation	16.00 \$
Pompier qui donne de la formation	26.00 \$

En conséquence

Il est proposé par le conseiller Ghislain Godbout, appuyé par le conseiller Allan Fortier et adopté à l'unanimité :

Que le budget 2016 soit adopté tel que lu et présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Annie Duquette.

Résolution n° 16-01-026

Adoption des taux de taxes foncières pour l'année 2016

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le taux de la taxe foncière générale soit ajusté à **1.2123 \$** du cent dollars (100 \$) d'évaluation, détaillé comme suit :

La taxe foncière au taux de **0, 9119 \$** du cent dollars (100 \$) d'évaluation soit imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour l'année 2016.

La taxe foncière de la sécurité publique au taux de **0,2546 \$** du cent dollars (100 \$) d'évaluation soit imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour l'année 2016.

La taxe foncière de répartition générale pour le camion incendie au taux de **0,0174 \$** du cent dollars (100 \$) d'évaluation soit imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour l'année 2016.
(*Règlement n° 269*)

La taxe foncière de répartition générale pour le camion-citerne au taux de **0,0284 \$** du cent dollars (100 \$) d'évaluation soit imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour l'année 2016.
(*Règlement n° 237*)

Qu'une taxe de secteur pour le revêtement de surface des rangs 4 et 5 Est et Ouest soit fixée à **100,00 \$/unité** et prélevée sur tous les biens-fonds imposables des contribuables situés à l'intérieur du bassin de taxation.

Résolution n° 16-01-027

Confirmation de la tarification de compensation pour le service d'enlèvement des ordures et des matières recyclables

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Fernand Filion, et unanimement résolu et adopté :

Que, puisque le *Règlement n° 279 – Tarification par compensation pour l'exercice financier 2014* est toujours en vigueur;

Que selon l'Article 8.1 *Dispositions diverse* dudit *Règlement n° 279*: « *Ce règlement abroge le règlement n° 272 décrétant les tarifs de compensation pour le service d'enlèvement des ordures et des matières recyclables et abroge également le règlement n° 273 décrétant les tarifs de compensation concernant la tarification du service d'eau et d'égout.* », la tarification est alors basée sur ledit *Règlement n° 279*;

La directrice générale Annie Duquette, a déposé au Conseil un rappel concernant les tarifs stipulés par ce règlement.

Voici donc les taux de taxation par unité applicable aux différentes catégories définies par le règlement :

TAXES DE VIDANGES			
Code	Catégorie	Nb d'unité	Coût total
1110	Unité de logement saisonnier (Code 1100 au rôle d'évaluation et adresse postale différente de l'adresse civique Ou code 1990 ou 1211 dont le bâtiment est installé pour servir de chalet et adresse postale différente de l'adresse civique)	0.5	92.50 \$
1210	Unité de logement	1	185.00 \$
1410	Bâtiment vacant non résidentiel	1	92.50 \$
1510	Commerce catégorie 1 (commerce qui n'utilise pas plus de 2 bacs verts / 2 sem.)	1	185.00 \$
1520	Commerce catégorie 2 (commerce qui utilise 3 bacs verts ou plus / 2 sem.)	1.5	277.50 \$
1530	Commerce catégorie 3 (collecte vidange hebdomadaire 0-5 bacs)	3	555.00 \$
1535	Commerce catégorie 3.1 (collecte vidange hebdomadaire 6 bacs et plus)	4	740.00 \$
1536	Commerce catégorie 3.2 (collecte vidange et recyclage hebdomadaire 6 bacs et plus)	6	1 110.00 \$
1540	Commerce catégorie 4 (collecte vidange saisonnière)	1	92.50 \$
1550	Commerce catégorie 5 (collecte vidange saisonnière hebdomadaire autre que camping)	2	370.00 \$
1560	Camping	5	1 110.00 \$

Résolution n° 16-01-028

Confirmation de la tarification de compensation concernant le service d'eau et d'égout

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil, et unanimement résolu et adopté :

Que, puisque le *Règlement n° 279 – Tarification par compensation pour l'exercice financier 2014* est toujours en vigueur;

Que selon l'Article 8.1 Dispositions diverse dudit *Règlement n° 279*: « Ce règlement abroge le règlement n° 272 décrétant les tarifs de compensation pour le service d'enlèvement des ordures et des matières recyclables et abroge également le règlement n° 273 décrétant les tarifs de compensation concernant la tarification du service d'eau et d'égout. », la tarification est alors basée sur ledit *Règlement n° 279*;

La directrice générale Annie Duquette, a déposé au Conseil un rappel concernant les tarifs stipulés par ce règlement.

Voici donc les taux de taxation par unité applicable aux différentes catégories définies par le règlement :

TAXES D'EAU ET D'ÉGOUT			
Code	Catégorie	Nb d'unité	Coût total
2220R	Unité de logement	1	328.00 \$
2240R	Bâtiment vacant non résidentiel	0.5	164.00 \$
2410R	Compteur d'eau	15.5	5 084.00 \$
2420R	Commerce catégorie 1	0.5	164.00 \$
2430R	Commerce catégorie 2	1	328.00 \$
2440R	Commerce catégorie 3	1.75	574.00 \$
2450R	Commerce catégorie 4	1	328.00 \$
2460R	Commerce catégorie 5	3.5	1 148.00 \$

Résolution n° 16-01-029

Adoption du programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018

Il est proposé par la conseillère, Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

Que le programme triennal d'immobilisation pour 2016-2017-2018 dont nous prévoyons consacrer plus d'un million de dollars aux immobilisations municipales au cours des trois (3) prochaines années, soit adopté tel que présenté. Nous comptons sur les différents programmes fédéraux et provinciaux de subvention pour atteindre nos objectifs.

Orientations projetées :

Pour l'année **2016**, une somme de quatre cent soixante-huit mille cinq cent dollars (468 500 \$) est prévue, visant les projets suivants :

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Réalisation des plans et devis pour l'avancée de trottoir devant l'École Dagenais	34 000 \$
---	-----------

TOTAL : 34 000 \$

TRANSPORT

Travaux dans les rangs 8 et 9 Ouest	25 000 \$
Systeme de ventilation pour le garage	40 000 \$
Remplacement d'une fournaise	3 500 \$

TOTAL : 68 500 \$

HYGIÈNE DU MILIEU

Bouclage du réseau d'aqueduc et d'égout	230 000 \$
Vidange de l'étang aéré # 1	40 000 \$
Évaluation de la capacité résiduelle des étangs aérés	20 000 \$

TOTAL : 290 000 \$

LOISIRS ET CULTURE

Aréna	<u>Étude pour l'installation de nouvelles estrades</u>	2 000 \$
	<u>Changer les unités de chauffage dans les chambres de joueurs</u>	7 000 \$
Centre communautaire	<u>Changer fenestration du centre communautaire</u>	45 000 \$
	<u>Système de protection incendie Safety first</u>	4 000 \$
	<u>Panneaux de sortie d'urgences</u>	2 000 \$
	<u>Installation d'une chaise élévatrice</u>	2 000 \$
Embellissement	<u>Pancarte bienvenue côté sud</u>	2 000 \$
TOTAL :		64 000 \$

TOTAL DES INVESTISSEMENTS 456 500 \$

Pour les années **2017 et 2018** les montants ne sont pas encore connus, mais nous désirons réaliser les travaux suivants:

- Mise en œuvre du schéma de couverture de risque en sécurité incendie;
- Amélioration du chemin des rangs 8 et 9 Ouest vers le Camping Rotary;
- Amélioration du circuit routier urbain;
- Poursuivre les initiatives de la Politique familiale;
- Un compresseur pour l'aréna (avec installation) – (± 80 000 \$);
- Une porte de garage extérieure – (± 10 000 \$);
- Achat d'une boîte à sable pour un camion de déneigement.

Résolution n° 16-01-030

Levée et fermeture de la séance

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Jeannot Goulet et unanimement résolu et adopté :

Que la séance soit levée à 19 heures et 05 minutes.

Le président d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

Marcel Caron,
Maire

Annie Duquette
Directrice générale, secrétaire-trésorière